LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Monsieur Romain Lentz
11, um Knupp
L-9674 Nocher

N/Réf. : 2026-001324
V/Réf. : 2021.137 B5-01

Monsieur,

Je me réfère à votre demande réceptionnée le 2 juillet 2026 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour la construction d'un hangar sylvicole sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Goesdorf, section A de Nocher, sous le numéro 658/2292.

Afin de pouvoir apprécier la conformité du projet soumis aux dispositions et aux objectifs de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous invite à me faire parvenir les informations suivantes :

- un extrait cadastral récent de l'ensemble des propriétés forestières exploitées par le demandeur, indiquant pour chaque parcelle son occupation du sol et sa nature cadastrale ;
- une description détaillée des activités sylvicoles justifiant la construction du hangar ;
- un inventaire des machines, outils, matériels, bois et autres produits destinés à y être entreposés ;
- une justification détaillée du choix de l'emplacement projeté pour le hangar sylvicole, y compris les raisons pour lesquelles celui-ci ne peut pas être implanté à proximité immédiate du chemin existant ;
- un plan indiquant les mesures d'intégration paysagère prévues, notamment les plantations ou autres aménagements destinés à limiter l'impact visuel de la construction.

Les documents sollicités sont à envoyer au Service autorisations de l'Administration de la nature et des forêts (autorisations@anf.etat.lu).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement